

LES GANTS DE PROTECTION : LES NOUVELLES NORMES

Un gant de protection est un équipement de protection individuelle (EPI) qui protège la main ou une partie de la main contre certains dangers. Il peut également couvrir le bras et l'avant-bras.

LA NORME EN 420

Cette norme définit les critères généraux de conception, de structure, d'innocuité, de confort et d'efficacité, de marquage et d'information qui s'appliquent à tous les gants de protection. Elle concerne également les manchettes.

Les gants sont testés par des laboratoires indépendants afin de garantir leur sécurité.

Les performances réalisées par le gant dans une série de tests courants sont surtout exprimées sous la forme d'une série de chiffres.



Des chiffres compris entre 0 et 4 (Niveau de performance) indiquent la manière dont un gant s'est comporté durant plusieurs tests spécifiques et comment il faut évaluer les résultats de ces tests. (Normes EN 388, EN 407, EN 511).

Le niveau 0 signifie soit que le gant n'a pas été testé, soit qu'il n'a pas atteint le niveau minimum de performance.

Un niveau de performance X signifie que la méthode de test n'est pas adaptée à l'échantillon de gant.

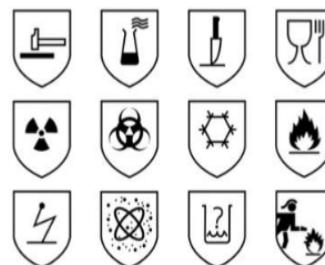
Les valeurs supérieures correspondent à des niveaux de performance plus élevées.

LE MARQUAGE DES GANTS

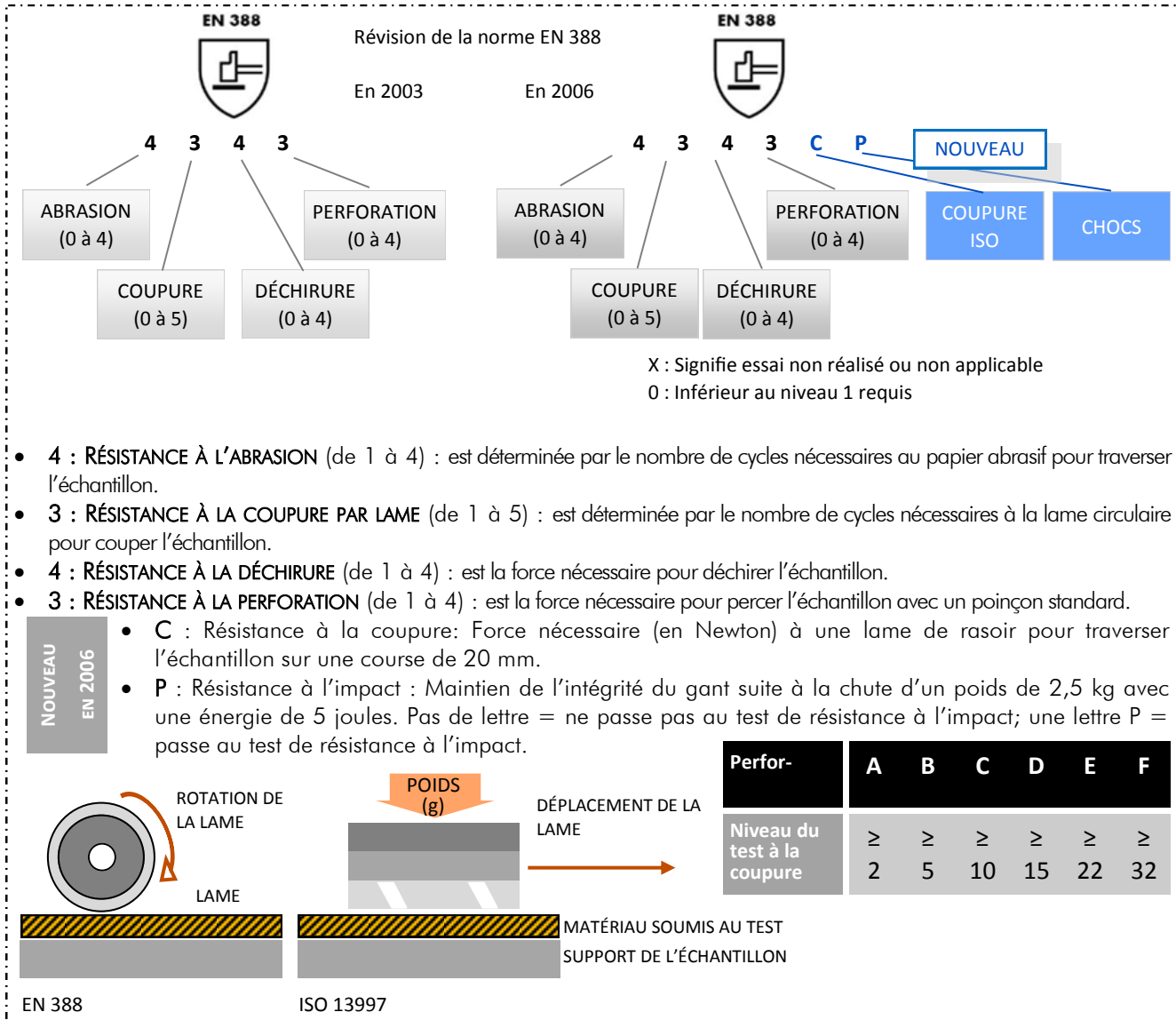
Chaque gant de protection doit porter les marques qui suivent :

- le nom du fabricant,
- la désignation du gant et de la taille,
- la marque CE,
- les pictogrammes appropriés, accompagnés des niveaux de performance pertinents et de la référence à la norme EN.

Le marquage doit rester lisible pendant toute la durée de vie du gant. Lorsque le marquage du gant est impossible au vu de ses caractéristiques, les informations doivent figurer sur le conditionnement qui se trouve immédiatement en contact avec le gant.



NORME EN 388 RÉVISÉE : DANGERS MÉCANIQUES



NORME EN 374 RÉVISÉE : RISQUES CHIMIQUES ET MICROBIOLOGIQUES

NOUVEAU	ANCIENNE VERSION
<p>EN ISO 374-1-2016</p> <p>Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes.</p> <p>Les micro-organismes font l'objet d'une partie à part entière de la norme (partie 5).</p> <p>Augmentation du nombre de substance chimique testée de 12 à 18.</p> <p>Logo représentant un bécher n'est plus utilisé.</p> <p>Gants classés de type A, B ou C.</p> <p>Pictogramme de la fiole avec différents chiffres et lettres selon les substances chimiques testées.</p>	<p>EN374-1-2003</p> <p>Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes.</p> <p>Hypothèse de la protection contre les micro-organismes.</p> <p>12 substances chimiques testées.</p> <p>Logo représentant un bécher utilisé pour les « gants de protection imperméable offrant une protection limitée contre les substances chimiques ».</p> <p>Pas de classement.</p> <p>Pictogramme de la fiole avec au minimum 3 lettre indiquant les substances chimiques testées.</p>

Marquage des gants de protection:

NOUVEAU	ANCIENNE VERSION
<p>ISO 374-1:2016/Type A</p> <p>ISO 374-1:2016/Type B</p> <p>ISO 374-1:2016/Type C</p> <p>J K L M N O</p>	<p>EN 374:2003</p> <p>EN 374:2003</p> <p>A K L</p>

Code	Substance chimique	CAS	Classe
A	Méthanol	67-56-1	Alcool primaire
B	Acétone	67-64-1	Cétone
C	Acétonitrite	75-05-8	Composé nitrite
D	Dichlorométhane	75-09-2	Hydrocarbure chloré
E	Sulfure de carbone	75-15-0	Composé organique contenant du soufre
F	Toluène	108-88-3	Hydrocarbure aromatique
G	Diéthylamine	109-89-7	Amine
H	Tétrahydrofurane	109-99-9	Composé étherique hétérocyclique
I	Acétate d'éthyle	141-78-6	Ester
J	n-heptane	142-82-5	Hydrocarbure saturé
K	Soude caustique 40%	1310-73-2	Base inorganique
L	Acide sulfurique 96%	7664-93-9	Acide minéral inorganique, oxydant
M	Acide nitrique 65%	7697-37-2	Acide minéral inorganique, oxydant
N	Acide acétique 99%	64-19-7	Acide organique
O	Ammoniaque 25%	1336-21-6	Base organique
P	Peroxyde d'hydrogène 30%	7722-84-1	Peroxyde
S	Acide fluorhydrique 40%	7664-39-3	Acide minéral inorganique
T	Formaldéhyde 37%	50-00-0	Aldéhyde